

# Compteur de la discorde, Linky cristallise les mécontentements

AFP

Modifié le 01/06/2018 à 09:03 - Publié le 01/06/2018 à 09:01 | AFP



"Ruineux", "dangereux", "voyou", "toxique", "espion"... Rarement compteur électrique n'aura concentré autant d'accusations ni intéressé autant le débat public que Linky, le compteur communicant du distributeur d'électricité Enedis, devenu au fil des années un objet politique.

Déployé au rythme de 30.000 par jour, le compteur vert anis équipe désormais 11 millions de foyers. Le législateur impose à Enedis, filiale d'EDF, de couvrir le territoire, soit quelque 35 millions de compteurs d'ici 2021. L'une des promesses est en effet d'aider les particuliers à maîtriser leur facture d'électricité, qui sera plus proche de la consommation réelle, grâce à des données plus détaillées et plus fréquentes.

En télétransmettant chaque mois au fournisseur les index de consommation et en recevant des ordres à distance, Linky signe cependant la fin des relèves. La CGT craint une baisse des effectifs, de 1.500 équivalents temps plein à 800.

Pire, depuis le début de son déploiement en 2015, Linky ne parvient pas à éteindre les critiques de la société civile, voire les cristallise. "Il y a une opposition incroyable en France. Les réunions publiques font salle comble", constate l'eurodéputée Michèle Rivasi.

Plusieurs centaines de municipalités ont déjà refusé Linky, parfois sous la pression de leurs administrés. A Bovel (Ille-et-Vilaine), 613 habitants, le maire José Mercier dénonce une "captation des données personnelles, collectées puis transférées à des sociétés marchandes dans un intérêt purement financier". Pour dire "non" à Linky, il soutient que les mairies restent propriétaires de leurs compteurs même si elles ont délégué leur compétence de gestion du réseau d'électricité.

Débouté en première instance, comme toutes les communes assignées, il a fait appel. Le Conseil d'État n'a lui encore jamais été saisi d'un contentieux de ce type.

### **Actions collectives**

Soutenus par des collectifs particulièrement combattifs, les particuliers commencent de leur côté à saisir les tribunaux sous forme d'actions collectives. Le site d'avocats MySMARTcab, qui fédère les "personnes dispersées", a ainsi enregistré plus de 5.000 inscriptions pour agir en référé contre Enedis.

Le rapport de la Cour des Comptes, qui jugeait en février la rémunération d'Enedis "généreuse" et les gains de Linky "encore insuffisants" pour le consommateur, notamment pour l'aider à maîtriser sa consommation d'énergie, n'a pas amélioré l'acceptation du compteur.

De même que la décision de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) d'épingler Direct Energie au motif que sa demande de consentement pour obtenir de ses clients un suivi de leur consommation à la demi-heure était insuffisamment claire.

Sur le plan sanitaire, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a jugé en décembre 2016 "très faible" la probabilité que les compteurs puissent avoir des effets nocifs. Mais le caractère tardif de l'avis a laissé libre cours aux inquiétudes, d'autant que l'Anses recommande entre autres de "caractériser (...) la gêne perçue suite à l'installation des compteurs communicants".

## **Transition énergétique**

Sur le terrain, ce sont d'abord les méthodes des poseurs pour accéder aux compteurs, jugées brutales, qui cristallisent la colère. Dans une fiche de "conduite à tenir" en l'absence du client, Enedis préconise de "remplacer normalement les compteurs" si le poseur peut accéder au domicile en ouvrant un portail non fermé à clé. En cas d'affiche anti-Linky, il devra "ne pas en tenir compte".

A cela s'ajoutent divers problèmes provoqués ou révélés par la pose d'un compteur avec des interventions "pas toujours faites dans les règles de l'art", selon le médiateur de l'énergie. "On a eu un gros turnover dans mon équipe", raconte un poseur salarié de Solutions 30. "Les gens se disaient électriciens mais on avait un boulanger dans l'équipe. Du travail mal fait, il y en a eu."

Interrogé, le directeur du programme Linky, Bernard Lassus, invoque un taux de réclamation de 0,67 %, et préfère rappeler l'importance du projet pour préparer la transition énergétique en France. "Les anciens compteurs sont incapables de piloter le réseau de demain. Avec 400.000 points de production en énergies renouvelables aujourd'hui et 7 millions de bornes de véhicules électriques en 2030, tout le monde va vouloir charger son véhicule au même moment et le réseau ne sera pas capable de délivrer la même qualité de service qu'aujourd'hui", assure-t-il.

"Jusqu'à maintenant, l'offre s'adaptait à la demande avec des centrales pilotables, explique de son côté Patrick Criqui, directeur de recherches au CNRS. Demain, il y aura de plus en plus de sources d'énergie renouvelables, donc intermittentes, et l'ajustement va devoir porter à la fois sur l'offre et la demande".

Mais la méthode retenue pour déployer Linky n'est pas forcément la bonne, selon lui. "La défiance vis-à-vis des nouvelles technologies a été sous-estimée, et plutôt que d'expliquer les enjeux, on a préféré changer les compteurs pour disposer de l'infrastructure en se disant +On verra par la suite comment on l'utilise+". Reste à savoir si des contrats "intelligents" d'approvisionnement, encore peu développés, redoreront l'image de Linky.